

## Conditions Générales de Vente et de Livraison

### 1. Principes généraux

- 1.1 La vente et la livraison des produits robatherm sont régies par les présentes conditions générales (les "*Conditions*"), à l'exclusion de toutes conditions générales d'achat ou document assimilé du client qui différerait des présentes, sauf accord contraire, exprès et préalable de robatherm en la matière. Les Conditions sont également applicables en cas de prise de livraison sans réserve par le client, quand bien même robatherm aurait été informée de l'existence de conditions contraires aux Conditions.
- 1.2 Seuls les accords et engagements écrits entre les parties leur sont opposables.
- 1.3 Les Conditions s'appliquent également à toute commande future.

### 2. Offre

- 2.1 Un contrat est conclu dès réception, par le client, de la confirmation écrite de sa commande.
- 2.2 robatherm demeure titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents aux illustrations, dessins, calculs ou tous autres documents, lesquels ne doivent en aucun cas être mis à la disposition de tiers.
- 2.3 Les illustrations, dessins, indications de performance ou de mesure mentionnés au sein des documents publicitaires n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient en aucun cas constituer des caractéristiques et/ou spécifications des produits garanties au titre de la vente concernée.

### 3. Prix et conditions de règlement

- 3.1 Sauf indication contraire au sein de la confirmation de la commande, les prix s'entendent „ex works“ (Incoterms 2000), hors frais d'emballage, lesquels seront facturés en sus.
- 3.2 Les prix s'entendent également hors toute taxe, droit et/ou autre frais (les "*Taxes*"). Pour les ventes domestiques, les Taxes seront individualisées sur la facture, aux taux en vigueur au jour de son établissement.
- 3.3 L'application de rabais, remises et/ou ristournes implique au préalable l'existence d'un contrat spécifique.
- 3.4 Le client est informé et accepte que robatherm se réserve la faculté de vérifier à tout moment sa solvabilité, ce qui implique la communication de certaines données le concernant à une société spécialisée.
- 3.5 Sauf indication contraire au sein de la confirmation de la commande, et sous réserve que l'assurance crédit accepte de couvrir le risque, le prix est exigible immédiatement, net et sans escompte. Tout défaut ou retard de paiement emportera, sans préjudice des autres droits de robatherm, application immédiate de pénalités équivalentes au taux pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 7 points de pourcentage et ce, à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. robatherm se réserve la faculté d'appliquer d'autres conditions financières en cas de détérioration de la situation financière du client portée à sa connaissance entre la confirmation de la commande et la livraison, en particulier si l'assurance crédit décide de réduire la couverture du risque, ou bien si le montant de la somme couverte est dépassé.
- 3.6 Toute compensation des paiements dus à robatherm ne peut intervenir que si les revendications du client en la matière ont été déclarées recevables par une juridiction compétente, ne sont pas contestées, ou ont été acceptées par robatherm. De surcroît, le client est habilité à suspendre le paiement du prix d'une livraison donnée dès lors que sa réclamation concerne les produits ayant fait l'objet de ladite livraison.
- 3.7 robatherm se réserve la faculté de vérifier la solvabilité du client postérieurement à la confirmation de la commande, le cas échéant auprès d'une compagnie d'assurance crédit et d'annuler le contrat, sans encourir de responsabilité à quelque titre que ce soit, si les conclusions des vérifications s'avèrent défavorables au client, en particulier si l'assurance crédit refuse de couvrir le risque. Le client dispose néanmoins de la possibilité de faire échec à cette décision en fournissant à robatherm

les garanties requises de solvabilité ou en payant comptant, à première demande.

### 4. Conditions de livraison

- 4.1 Le démarrage du délai de livraison, communiqué à titre indicatif par robatherm, implique l'arbitrage préalable de l'intégralité des questions d'ordre technique. Les livraisons sont effectuées „ex works“ (Incoterms 2000).
- 4.2 Les délais et dates de livraison indiquées à titre d'information ne sont pas fermes et n'engagent la responsabilité de robatherm qu'après indication expresse et écrite de la part de robatherm.
- 4.3 La réparation du préjudice subi par le client en cas de livraison tardive est limitée au montant des pertes prévisibles dans l'hypothèse où le retard aurait été intentionnel ou résulterait de la négligence de robatherm. Nonobstant ce qui précède, la responsabilité globale de robatherm au titre d'un retard de livraison est en tout état de cause limitée au montant des produits ayant fait l'objet d'une livraison tardive.
- 4.4 Le respect, par robatherm, de ses obligations au titre de la livraison des produits est subordonné au respect en temps et en heure, par le client, de ses propres obligations au titre des Conditions.
- 4.5 En cas d'absence de prise de livraison par le client ou de manquement de sa part à son devoir de collaboration, robatherm se réserve le droit de lui répercuter l'ensemble des coûts ainsi induits, en ce compris les frais de réexpédition. En outre et dans cette hypothèse, les risques afférents aux produits concernés seront transférés au client au jour de leur première livraison.

### 5. Transfert des risques

- 5.1 Sauf indication contraire au sein de la confirmation de la commande, la livraison intervient „ex works“ (Incoterms 2000).
- 5.2 Les produits ne sont assurés par robatherm que sur demande expresse et aux frais du client.

### 6. Garantie limitée

robatherm garantit, pendant une période d'un an à compter de leur date de livraison (ex works), que les produits sont exempts de défauts. Cette garantie couvre, au choix de robatherm, le remboursement du produit concerné, sa réparation ou son remplacement. Le bénéfice de cette garantie est subordonné au retour des produits à l'usine de robatherm, aux frais du client, et accompagnés d'un descriptif du défaut allégué. En aucun cas, robatherm ne sera responsable à l'égard du client de tous dommages consécutifs ou indirects, en ce notamment compris les dommages corporels, les dommages aux biens ou les pertes de bénéfices. La garantie est exclue dans l'hypothèse où la non-conformité du produit résulte d'une installation, d'une utilisation, ou d'une intervention non autorisée ou non conforme aux instructions du fabricant. En tout état de cause, le client supportera seul les frais qu'il aura engagés pour isoler la non conformité du produit préalablement à son retour à robatherm. **SAUF DISPOSITIONS LEGALES IMPERATIVES CONTRAIRES, ROBATHERM NE CONSENTE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, EN PARTICULIER DES GARANTIES DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADEQUATION A UN USAGE SPECIFIQUE.**

### 7. Responsabilité

- 7.1 La responsabilité de robatherm ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive dans la réalisation du dommage.
- 7.2 robatherm ne sera en aucun cas tenue responsable à l'égard du client de tout dommage indirect, tel que préjudice ou trouble commercial, perte de clientèle, perte de bénéfice, perte d'image de marque.
- 7.3 En toute hypothèse, la responsabilité de robatherm à l'égard du client ne saurait excéder le montant hors Taxes du par le client à robatherm au titre de la commande ayant généré sa responsabilité.

### 8. Réserve de propriété

- 8.1 Sauf décision préalable, expresse et écrite de robatherm notifiée au client avant livraison de chaque commande, robatherm conservera l'entière propriété des produits livrés jusqu'à complet paiement du prix correspondant et accessoire et jusqu'à

parfaite exécution, par le client, de toutes ses obligations à l'égard de robatherm. Jusqu'à cette date, les produits livrés seront considérés comme consignés et le client supportera l'ensemble des risques afférents aux dommages que les produits concernés pourraient subir ou occasionner pour quelle que cause que ce soit.

- 8.2 Par ailleurs et sauf accord préalable et écrit de robatherm, les produits ne pourront faire l'objet d'une quelconque sûreté par le client au profit de tiers.
- 8.3 Durant toute la phase de consignation, le client s'engage à apporter tous ses soins à la bonne conservation et à la sécurité des produits dont il est gardien. Les produits devront, à ce titre, être individualisés et porter clairement mention du droit de propriété de robatherm. Le client s'engage à informer sans délai robatherm de toute démarche de tiers susceptible de remettre en cause ce droit et l'assister dans la sauvegarde de celui-ci, notamment par la communication de tout document ou information utile à cette fin. Pour les besoins de la présente clause, le client accepte de laisser accès, à tout moment, à robatherm ou tout tiers mandaté par celle-ci, à tout local au sein duquel les produits sont entreposés.

#### **9. Règlement des litiges – Loi applicable**

- 9.1 Chaque contrat conclu avec robatherm est soumis au droit allemand. L'application des dispositions du traité de la Convention des Nations Unies sur les ventes internationales de marchandises est exclue.
- 9.2 Tout litige entre les parties résultant de la validité, l'interprétation ou l'exécution d'un contrat sera tranché par les tribunaux du ressort du siège social de robatherm (Burgau – Allemagne). Nous nous réservons toutefois la faculté de poursuivre le client dans toute autre juridiction, ou encore, de recourir à une procédure d'arbitrage suivant le règlement de l'Institution Allemande d'Arbitrage en vigueur. La procédure d'arbitrage s'effectuera à Munich, en Allemagne.